



CONSEIL COMMUNAL CHÉSÈREX

Procès-verbal de la séance du conseil communal du 12 mars 2020

Le Président du conseil Jean-René Lepezel souhaite la bienvenue aux conseillers et déclare la séance ouverte.

La secrétaire passe à l'appel :

Membres présents : 28

Membres excusés : 12

Membres absents : -

Total membres : 40

Le quorum est atteint et la séance est déclarée ouverte.

Ordre du jour

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 6 février 2020
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis No 37/2020 : demande d'adhésion à la station d'épuration des eaux usées régionale unique – Demande de crédit d'investissement de CHF 291'000.-
5. Rapport des délégués aux associations intercommunales
6. Divers

1. Acceptation du PV d 6 février 2020

Christian Piaget, souhaite apporter deux corrections :

- P.2, point 4, & 2 : changer le mot « assumé » par « présumé », le mot assumé est un anglicisme.
- P.2, changer la dernière phrase : « Christian Piaget indique que le but de son intervention n'est pas de faire un reproche mais de tirer des enseignements pour le futur. Il espère ainsi que les prochains élus – qui liront peut-être le rapport de cette séance, etc... » Il estime que cette correction reflète mieux le but de son intervention qui n'était pas de se plaindre mais de tirer des enseignements.

Monique Locatelli, Syndique, corrige :

- P.1 : Monsieur Olivier Fargeon a été nommé préfet adjoint à 50 % (et non à 40 %),
- P.2 : les dernières lignes sont corrigées ainsi : « Sachant que la décision du Conseil est de prévoir que la redevance pourrait être révisée tous les dix ans en fonction de la valeur vénale des terrains. »

Le procès-verbal est approuvé à la majorité avec 1 abstention.

2. Communications du bureau

- Les élections se sont bien passées.
- Jean-René Lepezel, Président, rappelle la règle pour la transmission des rapports des commissions, soit avant 18h00 le dimanche précédant la séance du Conseil. Sans cela, les commissions devront se charger elles-mêmes de les transmettre à la Municipalité.

3. Communications de la Municipalité

Monique Locatelli, Syndique :

- Rappelle les directives de comportement en cette période difficile au niveau santé et enjoint chacun à rester chez soi dans la mesure du possible.

- Informations sur les liquidités : CCP CHF 6'248'971.41. Après paiements des grosses factures obligatoires (facture sociale, acomptes pour les écoles, réforme policière, salaires de l'administration communale 2020, vacances Municipalité et Conseil communal) il reste CHF 466'091.26. Nous avons divers comptes bancaires, BCV, UBS, CEN. Le solde positif est de CHF 1'130'150.49.
- La situation des impôts 2019 est la suivante : personnes physiques : CHF 5'630'000.-, personnes morales : CHF 430'000.-, impôts anticipés : CHF 246'000.-, impôts à la source : CHF 440'000.-. Ce qui donne un montant au 31 décembre avant bouclage final de 6'776'000.-. Nous sommes dans la fourchette de 2018 pour les rentrées d'impôts. Nous avons environ CHF 2 millions et l'année passée, nous avions CHF 2'200.000.- à la même période.
- La visite le 27 février de M. Dériaz, préfet, s'est bien déroulée. Tout était en ordre soit pour l'administration communale soit pour le conseil communal.
- Suite à la séance extraordinaire du 6 février sur les droits de superficie échus, nous avons reçu il y a 10 jours le feu vert du Registre Foncier qui a accepté un modèle d'acte pour le renouvellement de ces droits de superficie échus. Quatre renouvellements sont concernés.
- L'un des notificateurs du service intercommunal des notifications des actes et poursuites a donné sa démission pour juin 2020 et sera remplacé. Nous avons reçu une demande de la commune de Luins pour rejoindre ce service et elle sera la 36^{ème} commune desservie à partir du 1^{er} avril.
- La commune de Mies a écrit une lettre à grand nombre de communes du canton : elle préconise la perception des impôts communaux directement par les communes et demande que nous participions à l'étude ou, le cas échéant, à la suite des opérations. La plupart des communes souhaitent conserver le statu quo, c'est aussi le cas de Chéserey, car il y aurait un gros problème pour gérer le contentieux. Mais Chéserey serait intéressée à suivre et connaître le résultat de cette étude.
- AirBnB : Une structure va être mise en place par l'UCV pour l'encaissement de la taxe de séjour sur la base des offres qui sont faites pour les différentes communes et Chéserey a décidé de participer à cette structure. Il n'y aura probablement pas beaucoup de cas, mais nous ferons partie du circuit.

Patrick Barras, Municipal :

- Nous lit un historique au sujet de la culture de cannabis à Chéserey. Il s'agit bien d'une culture de cannabis CBD avec moins de 1 % de THC. La Municipalité suit cette entreprise depuis plusieurs mois : divers contacts avec le représentant de la police cantonale ont été pris puis avec l'UCV afin de savoir quel service contacter et quelles démarches entreprendre. La culture de cannabis à des fins thérapeutiques est bien inscrite et répertoriée au Service de l'Agriculture et Viticulture à Marcellin. La Municipalité a reçu plusieurs plaintes, des contrôles policiers ont eu lieu mais sans aboutir. Quelques mois plus tard les plaintes ont continué spécialement à cause des odeurs ! La Municipalité cherche des lois ou jurisprudences pour essayer de contrer ce fléau. Malheureusement les odeurs liées au chanvre sont difficilement mesurables. Juridiquement parlant, l'article 684 du code civil est applicable : il faut encore pouvoir prouver que l'atteinte est excessive pour la population. Nous conseillons donc aux plaignants de faire faire un constat de gêne par un homme de loi, mais dans le canton de Vaud une telle loi n'existe pas sous cette forme. Le porte-parole des plaignants demande une restriction des cultures sur le canton sous forme d'une interpellation à la DGE-DIREV (Direction de l'environnement industriel, urbain et rural). La réponse de ce service est négative – cela ne rentre pas dans ce champ d'application ! La gêne technique ne relève pas forcément du droit : le 28 février la Municipalité a déposé une requête pour une restriction de culture de cannabis légal sur le canton de Vaud au Tribunal d'arrondissement de La Côte. Leur réponse : il appartient aux voisins touchés de faire valoir leurs moyens, La Municipalité n'ayant pas les qualités pour agir dans ce cas. Donc, non seulement nous devons faire face aux désagréments des odeurs mais encore à la pollution de tous les plastiques qui s'envolent dans la nature. Cette culture a surtout un attrait financier pour les exploitants. Il y a douze communes dans le canton qui doivent faire face à ce problème ! La Municipalité a reçu Monsieur Thomas Hauser et la société Holyweed et compte tenu de leurs explications, l'idée d'une séance d'information à la population a germé. Elle devrait avoir lieu le 1^{er} avril si les restrictions générales de santé le permettent. Mais il semble évident que cette année nous ne pourrions pas encore interdire cette culture. Jean-François Burkhalter, Conseiller, demande si son but est thérapeutique.

Patrick Barras, Municipal, répond que oui, que c'est un produit utile et que ça se vend bien. Par ailleurs, le terrain se loue très cher et est un bon moyen de faire de l'argent sans beaucoup de travail.

Evelyne Haesler, Conseillère, veut savoir ce qu'il en est des plastiques éparpillés à tout vent.

Patrick Barras, Municipal, répond qu'il en a parlé à Monsieur Hauser à maintes reprises mais ce dernier a mis la faute sur l'entreprise Holyweed qui elle, ne fait rien.

- Le cheminement piétonnier n'a malheureusement pas beaucoup avancé. Nous avons relancé la société qui devait poser des luminaires car la pose ne correspondait pas à nos attentes. Il est possible que nous mettions encore des îlots de verdure. Nous avons de la marge par rapport au budget du préavis.
- Déchetterie : engagement d'un employé responsable à part entière.
- Lors d'un précédent conseil Jean-François Burkhalter, Conseiller, avait évoqué l'existence d'une société qui met en place des moyens pour l'utilisation de panneaux photovoltaïques et avait demandé si la commune voulait se joindre à ce pool. Comme la Municipalité a plusieurs projets de constructions et des études d'améliorations en cours, notamment pour la salle de gym, elle a décidé d'y adhérer. Les privés pourront aussi s'y joindre. Une séance d'information sera agendée.

Yvan Laurent

- Bibliothèque scolaire ESEP Borex-Crassier : la nouvelle responsable, Madame Kavasiewicz, a commencé le 1^{er} mars. Une nouvelle aide-bibliothécaire, Madame Dolf commencera en avril.
- Bibliothèque publique de Chéserey : Après de nombreuses années de gestion à la fois publique et scolaire, Madame Borruat et son équipe désirent se retirer. Il serait souhaitable de maintenir une bibliothèque et l'appel est lancé. L'idée est de maintenir 2 à 3 ouvertures hebdomadaires de 1 à 2h chacune. Toute option est à discuter !
- Piscine : nous avons profité de l'entretien de la piscine pour supprimer l'édicule de la partie ludique de la piscine qui aurait pu entraîner des accidents. Depuis le 1^{er} avril, la cafétéria est ouverte aux utilisateurs de la piscine mais il n'y a pas de service. Le CNN l'utilise pour ses séances et compte l'exploiter comme cafétéria dès le mois de septembre.
- Concernant le coronavirus : attention aux fake news et aux histoires que les enfants risquent de colporter!

Pascal Steimer, Municipal :

- La place de jeux est en voie de finition et il est prévu de l'inaugurer le 2 mai lors de la fête des enfants.
- Le revêtement de l'agorospace est largement usé. Il contient du sable. Il sera remplacé par un nouveau revêtement sans sable comme celui du terrain de La Rippe.

4. Préavis No 37/2020 : Demande d'adhésion à la station d'épuration des eaux usées régionale unique – Demande de crédit d'investissement de CHF 291'000.-

Hervé Matthey-Junod, Conseiller, rapporte pour la commission des finances.

Edmond Granges, Conseiller, rapporte pour la commission ad hoc.

Jean-René Lepezzel, Président, remercie les deux commissions pour leur rapport précis et complet.

La discussion est ouverte.

Jean Luc Reymond, Conseiller, avait travaillé à la construction de la STEP de Nyon et n'a jamais compris pourquoi Trélex est parti sur Gland et pourquoi Chéserey avait sa propre station. Ce projet va coûter 98 millions au départ mais sera doublé. Il demande ce qui a changé réellement et pourquoi on ne peut pas aller sur Nyon. Nyon traite tous les premiers déchets puis le reste est remonté sur la station de l'Asse par un système de pompage. Il se demande pourquoi on se lance dans un projet qui va jusqu'au Lavasson et implique beaucoup de kilomètres de conduites.

Pascal Steimer, Municipal, répond qu'il ne connaît pas tout l'historique de la STEP de Nyon mais ose espérer qu'on saura tenir compte des expériences précédentes. Le préavis est soumis à toutes les communes qui sont impliquées dans la nouvelle STEP, c'est un préavis commun et on ne peut pas l'amender.

Quelle que soit la solution pour le branchement, c'est-à-dire qu'on descende jusqu'au lac pour rejoindre la variante du Lavasson ou qu'on n'aille que sur la STEP de Nyon, notre jonction est la même. On supprime notre STEP et on crée une nouvelle canalisation qui va rejoindre une canalisation déjà existante faisant partie

aujourd'hui de l'AEB et se trouvant le long de la route blanche. Nous avons étudié deux variantes, la deuxième étant de rejoindre Trélex. La problématique est d'une part qu'il faut traverser la route blanche et l'autre qu'on n'arrive pas à descendre les eaux en gravité. Il faudrait faire une station de pompage intermédiaire avec tous les problèmes techniques et les coûts d'entretien que ça implique.

Il y a des oppositions à Nyon car la station construite en 1993 n'est pas amortie. On aurait avantage à l'abandonner car elle doit être encore équipée pour traiter les micropolluants. Pour Nyon c'est un avantage du point de vue des investissements d'avoir sa propre station mais c'est un gros désavantage au niveau de l'exploitation.

Franco Rigamonti, Conseiller, demande que deviendra la station actuelle.

Pascal Steimer, Municipal, répond qu'elle sera démolie et qu'on récupèrera les terrains (50 % Chésereux, 50 % Gingins) avec une possibilité d'agrandir la déchetterie.

Il ajoute que le terme « méga station » qu'on peut lire dans la presse ne veut pas dire qu'il s'agit d'un monstre. Souvenons-nous qu'elle servira à 110'000 habitants !

Votation : le préavis 37/2020 est approuvé à l'unanimité.

5. Rapport des délégués aux associations intercommunales

AEE : pas de séances

AIAB : pas de séances

SDIS : la séance aura lieu prochainement

SIECGE : pas de séances.

6. Divers

Stéphanie Barrat, Conseillère, aimerait savoir si une nouvelle antenne destinée à la téléphonie mobile est prévue.

Patrick Barras, Municipal, répond que le haut du village comme le bas sont couverts par l'antenne de Gingins, soit l'antenne se trouvant à proximité de la déchetterie. Un deuxième mât a été ajouté pour un autre opérateur. On tourne encore avec 2,5 giga hertz. Quand les problèmes de 5G seront réglés on passera à 3600 hertz et on aura la 5G. Ça ne règlera pas forcément le problème, car le seul endroit pour régler le problème de la couverture est de mettre une antenne sur le toit de la piscine. Swisscom a mis cette étude de côté ayant assez de problèmes actuellement avec la 5G. Installer une antenne sur une piscine publique à côté d'une école n'est pas forcément idéal !

Patrick Addor, Conseiller, s'est renseigné auprès de TRN et le débit internet n'est que de 250 Mo. On ne peut monter à 1 giga à Chésereux.

Patrick Barras, Municipal, répond que personnellement il n'a pas de problème avec TRN.

Philippe Widmer, Conseiller, intervient en disant que Swisscom va moins loin que TRN. Qui paie les derniers investissements ? Chaque opérateur offre tellement de choses mais le grand problème est que personne ne veut payer.

Patrick Addor, Conseiller, pense que l'antenne 5G à la déchetterie pourrait être une alternative car on aurait internet par air et non par câble. La vitesse d'internet fait partie du confort dont les générations futures auront aussi besoin.

Patrick Barras, Municipal, promet de se renseigner sur la question.

Philippe Lacôte, Conseiller, aimerait savoir ce que sont les piquets en bois qui ont fleuri à la Florettaz.

Patrick Barras, Municipal, répond que la commune révisé le positionnement des lisières forestières par rapport à la zone constructible. Il ajoute qu'il y a des parcelles qui contiennent une partie forêt.

Patrick Barras, Municipal, ajoute un dernier point : dégustation des vins de la commune à laquelle tous les habitants sont conviés le jeudi 30 avril.

La séance est levée à 21h30. Elle ne sera exceptionnellement pas suivie d'une verrée !

Le président :

Jean-René Lepezel



La secrétaire :

Lilly Steimer